

la direction régionale des affaires culturelles Hauts de France (DRAC)

en partenariat avec

le rectorat de l'Académie de Lille,

la direction des services départementaux de l'éducation nationale - Nord,

le centre académique pour la scolarisation des enfants allophones nouvellement arrivés et des enfants issus de familles itinérantes et de voyageurs (CASNAV),

le Grand Bleu, établissement national de production et de diffusion artistique, Lille

en lien avec

le syndicat mixte des gens du voyage - Lille Métropole

*Dans le cadre des programmes d'éducation artistique et d'action culturelle
développés par l'État en région Hauts-de-France*

APPEL À CANDIDATURES

LANCÉ EN DIRECTION DES ARTISTES

DE TOUS LES DOMAINES D'EXPRESSION,

VIVANT ET TRAVAILLANT SUR LA MÉTROPOLE LILLOISE,

*en vue d'une mission d'appui artistique proposée à deux artistes
et menée en faveur des équipes éducatives*

*en charge de la scolarisation
des enfants et des jeunes allophones nouvellement arrivés en France
et des enfants et des jeunes issus de familles itinérantes et de
voyageurs*

Une mission d'appui artistique ?

Lancée à titre expérimental en 2012-2013, la mission d'appui artistique (Mi.A.A.) est initiée à des fins de démocratisation culturelle et plus particulièrement d'éducation artistique et culturelle.

Elle est appelée à venir soutenir les différentes équipes enseignantes et éducatives en charge de la scolarisation des enfants et jeunes nouvellement arrivés en France et des enfants et des jeunes de la communauté des gens du voyage vivant sur la métropole Lilloise, ainsi que les équipes du hors temps scolaire pour mener à bien des actions culturelles.

Elle est essentiellement destinée à fédérer ces équipes à partir de deux présences artistiques partagées et d'une envie commune de mettre en œuvre des actions artistiques et éducatives pouvant s'envisager, à titre d'exemple, à partir d'entrées évoquées lors des travaux préparatoires : territoire, espace/temps, parcours, déambulation, mobilité, géographie de l'intime, représentation du réel, ...

Elle est donc incarnée par **deux artistes** dont on recherche la pleine disponibilité pour **une durée de 12 semaines**.

Objectifs et enjeux

- contribuer à l'animation et à l'action du réseau d'enseignants et d'éducateurs en charge des enfants et jeunes concernés ;
- développer ou renforcer la place que peuvent prendre l'art et la culture dans les temps scolaires et hors scolaires de ces enfants et jeunes comme dans l'exercice professionnel des enseignants et éducateurs ;
- permettre à ces enfants et jeunes d'appréhender de plain pied la création contemporaine en invitant les enseignants et les éducateurs à expérimenter en ce sens, concrètement ;
- contribuer à réduire ainsi les inégalités en matière d'accès à l'art et à la culture ;
- contribuer à l'intégration des enfants et des jeunes allophones nouvellement arrivés en France ;
- contribuer à lutter contre l'exclusion et les formes de représentation stigmatisantes.

Le réseau professionnel bénéficiaire de la mission d'appui artistique

Il s'agit, pour l'essentiel, des enseignants relevant de la quarantaine d'écoles et établissements scolaires (collèges, lycées d'enseignement général et professionnels) qui accueillent sur la métropole lilloise des enfants nouvellement arrivés en France. Ce sont plus précisément les professeurs des unités pédagogiques pour élèves allophones arrivants (UPE2A) en écoles primaires, en collèges, lycées et lycées professionnels.

Ces dispositifs ont la particularité d'accueillir des enfants et jeunes, francophones ou non, scolarisés antérieurement ou non dans leur pays d'origine. Elles les accueillent entre 9 et 18 heures par semaine selon leurs besoins linguistiques ; les autres jours, les élèves suivent les enseignements dans des classes ordinaires.

La liste des établissements concernés figure à la fin de ce présent cahier des charges.

En ce qui concerne les enfants et les jeunes de la communauté des gens du voyage et les enfants des familles roms migrantes, ce sont les enseignants des antennes scolaires mobiles (ASM) qui vont à leur rencontre sur les lieux de stationnement et également sur des terrains non autorisés et précaires. Les élèves fréquentant ces trois ASM de l'agglomération lilloise ont eu en général une scolarité « en pointillés ». L'emploi du temps varie en fonction des déplacements des populations ou encore des expulsions de terrains occupés illégalement.

Les enseignants de ces antennes mobiles adhèrent à l'A.S.E.T. Nord (Aide à la Scolarisation des Enfants Tziganes) qui met régulièrement en place des projets pédagogiques et culturels dans ou en dehors des antennes scolaires mobiles. Parmi ceux-ci peut être notamment citée la Bibliothèque du Voyage.

Le réseau professionnel des bénéficiaires de la mission d'appui artistique est également composé des éducateurs travaillant au sein de l'A.S.E.T. Nord.

Éléments organisationnels et financiers

Pour chacun des deux artistes retenus, la durée de la mission est de 12 semaines (non consécutives) à temps plein se répartissant ainsi :

- 1ère partie de résidence : du **lundi 8 au vendredi 19 janvier 2018 inclus** (2 semaines). Les deux premières semaines de résidence seront principalement consacrées aux rencontres avec les enseignants pour permettre l'élaboration de pistes et d'un calendrier des interventions.
- 2ème partie : du **lundi 22 janvier au vendredi 23 février 2018**, puis du **lundi 12 au vendredi 30 mars 2018** (8 semaines). Interventions des artistes auprès des groupes d'UPE2A
- 3ème partie : du **mardi 3 avril au vendredi 13 avril 2018** (1 semaine et 4 jours). Ce temps sera réservé aux projets développés avec les équipes des antennes scolaires mobiles.

- le **mardi 17 avril 2018** : moment convivial et de partage au Grand Bleu avec possibilité de restitution des travaux et de réunion des différents groupes. Il est important de garder à l'esprit que les actions réalisées ne sont aucunement soumises à l'obligation d'une restitution publique, ni même d'une production. Toutefois, si désir de production ou de restitution il y a, elles n'en constituent pas pour autant la finalité de ces actions.

En amont de la période de mission, les deux artistes retenus sont invités par le Grand Bleu, le CASNAV et la DRAC, à une « 27ème heure artistique » au cours de laquelle, ils ou elles présenteront leurs démarches artistiques à l'ensemble de la communauté éducative concernée. Ce moment de présentation qui prendra la forme d'une conférence très illustrée et qui laissera une part importante à l'échange aura lieu sur une demi-journée le **mercredi 13 décembre 2017**.

Elle permettra de manière approfondie de faire connaissance avec les créateurs et leur travail. C'est la direction régionale des affaires culturelles Hauts-de-France qui prendra en charge son coût.

Les moyens financiers rassemblés par les partenaires pour la rémunération des deux artistes résidents, pour les **douze semaines** de mission, représentent un montant global de 20 000 euros, soit un montant de 10 000 euros consacré à chaque artiste. Ce coût total employeur recouvre la rémunération, les charges et cotisations qui s'y attachent ainsi que, si les artistes retenus sont concernés, les droits d'auteur.

Les artistes sont autonomes en matière de déplacement. Ils sont, de préférence, détenteurs d'un permis de conduire en cours de validité et disposent d'un véhicule personnel.

Les frais de déplacement et les repas sont à la charge des artistes.

Il est à noter que cette mission ne propose pas d'hébergement aux deux artistes retenus, d'où cette proposition de limitation de l'appel à candidatures aux artistes vivant et travaillant sur la métropole européenne de Lille ou à sa proximité.

Recommandations quant à la méthode et à la forme d'action

Toutes les équipes pédagogiques et éducatives, désireuses de s'associer à la mission d'appui artistique, sont invitées chacune, à évoquer avec l'un ou l'autre des artistes retenus, ou encore avec les deux :

- leur propre quotidien professionnel,
- les particularités des parcours des enfants et des jeunes dont ils ont la responsabilité

et surtout

- la manière dont ils aimeraient faire percevoir, de manière sensible, à ces enfants et ces jeunes leurs présences (celles des artistes et de leurs œuvres respectives).

C'est à partir de cet échange et de ce dialogue que se co-construisent des actions aux formes diverses favorisant pratiques artistiques et culturelles.

Elles ont toujours pour objectifs :

- de créer et de renforcer les collaborations entre les équipes pédagogiques et éducatives,
- de favoriser l'immersion de ces enfants et de ces jeunes dans le monde qui les entoure,
- de rendre les équipes pédagogiques et éducatives les plus autonomes possibles en matière d'initiatives convoquant l'art et la culture,
- de favoriser les interactions entre les établissements scolaires, mais également, au sein de chacun d'entre eux, de rayonner au-delà de la seule classe d'accueil (UPE2A).

Quelle que soit la forme d'action retenue par chaque équipe ayant souhaité rencontrer les artistes (ou du moins l'un d'entre eux), elle est toujours conçue de manière à ce qu'elle puisse faire percevoir, par le plus grand nombre possible, la singularité et la force de la démarche artistique qui la sous-tend. Ceci en faisant, mais cela va de soi, la part belle à l'expérimentation et à l'imagination.

Procédure à suivre pour chaque candidat

Peut faire acte de candidature tout artiste professionnel, Français ou Étranger , vivant et travaillant sur la métropole lilloise.

Il ou elle a une production conséquente et est en mesure de s'impliquer pleinement dans ce type particulier d'action que représente la mission d'appui artistique.

Il ou elle maîtrise l'usage oral de la langue française.

Il ou elle détient, de préférence, un permis de conduire en cours de validité et dispose d'un véhicule personnel.

Les éléments à fournir sont :

1. une lettre de motivation faisant état d'une bonne compréhension du présent cahier des charges,
2. un curriculum vitae,
3. un dossier artistique (portfolio) présentant notamment un ensemble de réalisations représentatives de la démarche de l'artiste-candidat.

NB : il n'y a pas de projet à produire. La lettre de motivation peut, par contre, évoquer certaines des pistes que l'artiste-candidat envisage de proposer aux équipes éducatives rencontrées au cours de cette mission.

Les candidatures sont à adresser **entre le 28 août 2017 et le 10 septembre 2017 au plus tard** par courriel, de préférence sous format PDF, à l'adresse suivante :

asmellin@legrandbleu.com (sujet : **Mission d'appui artistique** - suivi du **nom** du candidat ou de la candidate)

Dans le cas où l'artiste-candidat souhaite enrichir cet envoi d'un d.v.d. ou d'un c.d., pour les œuvres audiovisuelles ou pour des documents complémentaires, il ou elle le précise dans son envoi électronique et adresse ces pièces, par voie postale à l'adresse suivante :

Le Grand Bleu
Anne-Sophie MELLIN
36 avenue Marx Dormoy
59000 LILLE

L'artiste précise également s'il ou elle souhaite que ces supports et documents lui soient retournés à l'issue de la phase de sélection.

La commission de sélection sera en mesure d'annoncer le nom des artistes retenu(e)s le **20 octobre 2017**.

Pour plus d'informations, à partir du 28 août :

Anne-Sophie MELLIN
Le Grand Bleu - Lille
Relations avec le public, développement territorial
03 20 00 55 70

ou

Aude LE GOFF
Drac Hauts-de-France
Pôle Publics, Territoires et Industries Culturelles
Conseillère aux partenariats Education-Culture
03 22 97 33 01 ou 06 70 53 14 34

Liste des établissements scolaires de la MEL accueillant des unités pédagogiques pour élèves allophones arrivants (UPE2A) à l'école primaire, au collège et au lycée :

LA MADELEINE

collège Flandre

LILLE

école Wagner

école Boufflers

école Ampère

école Chénier-Séverine

école Michelet

école Herriot

école Descartes- Montesquieu

école Saint-Exupéry-Ségur

école Launay

école Viala - Voltaire

école Arago-Jacquart

école Cornette

école Lamartine

école Berthelot-Sévigné

école Berthelot- Verne

collège Boris Vian

collège Franklin

collège Lévi-Strauss

collège Verlaine

lycée Fénelon (16-18 ans)

LP Sonia Delaunay

LP Aimé Césaire

LOMPRET

école Pasteur

LOOS

école Curie-Michelet

LP Duhamel

MONS-EN-BAROEUL

école La Paix

collège Descartes

RONCHIN

collège Anatole France

ROUBAIX

école Olivier de Serres

école Lavoisier

école Léo Lagrange

école Condorcet

collège Mme de Sévigné

collège Jean-Baptiste Lebas

collège Anne Frank

collège Albert Samain

collège Van Der Meersch

collège Jean-Baptiste Lebas

lycée Van Der Meersch (16-18 ans)

LP Turgot

TOURCOING

école Hugo-Balzac

école Lavoisier

collège Mendès-France

VILLENEUVE D'ASCQ

école Pablo Picasso

collège Simone de Beauvoir

établissement Saint Adrien (3 ASM)

LP Dinah Derycke

WATTRELOS

école Brossolette

collège Néruda